Remboursement du capteur Dexcom G6… ce qu'il faut savoir avant janvier 2026

Fin 2025, les règles de prise en charge du capteur de glucose en continu Dexcom G6 changent. Vous avez été nombreux à nous poser des questions sur les démarches à suivre. Faisons le point.

Vos témoignages et vos interrogations nous permettent d'identifier les sujets qui nécessitent des éclaircissements. Nous vous en avions déjà informés en début d'année : dès la fin de l'année 2025, les règles de remboursement du capteur de glucose en continu Dexcom G6 changent !

Je suis équipé d'un capteur Dexcom G6, cette modification de prise en charge me concerne-t-elle directement ?

À partir de la fin de l'année 2025, le Dexcom G6 ne sera remboursé que pour les personnes utilisant une pompe à insuline en boucle semi-fermée (aussi appelée boucle fermée hybride).
Cela signifie que si vous êtes traité par multi-injections (stylo), ou si vous utilisez une pompe à insuline sans boucle fermée hybride (ou que vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas en bénéficier), vous devrez envisager un changement de dispositif pour continuer à être remboursé.

Pour en savoir plus sur les nouvelles dispositions de remboursement du Dexcom G6, retrouvez notre actualité dédiée.

Quelles sont les dernières actions de la Fédération sur le sujet?

Suite à des échanges avec vous, notamment avec des patientes et patients ne souhaitant pas utiliser de boucle fermée hybride ou utilisant des pompes à insuline en open source (systèmes DIY), la Fédération a interrogé le comité économique des produits de santé (CEPS) sur les modalités permettant de maintenir la prise en charge de ce dispositif en dehors de la boucle semi-fermée. Réponse nous a été faite qu'à ce jour, aucune dérogation n'est prévue : les personnes utilisant le Dexcom G6 hors boucle fermée hybride inscrite à la liste des produits et prestations remboursables devront changer de dispositif pour continuer à bénéficier d'un remboursement.

Toutefois, il est à noter que cette mesure s'accompagne d'une ouverture de l'accès aux dispositifs de boucle fermée hybride (BFH). En effet, la Fédération a soutenu la suppression du critère d'hémoglobine glyquée (HbA1c ? 8 %) pour l'accès aux dispositifs de boucle semi-fermée, afin d'**élargir leur accessibilité**. Cette recommandation a été retenue par la HAS, ce qui est une avancée importante.

Que dois-je faire avant la fin de l'année si je suis directement concerné ?

Afin de ne pas être pris de court à la fin de l'année, nous vous recommandons de prendre contact dès maintenant avec votre professionnel de santé. Il pourra vous aider à évaluer votre situation et à choisir la solution la plus adaptée à vos besoins.

Pour rappel, deux possibilités s'offrent à vous :

1. Passer à un système de boucle semi-fermée

Si vous souhaitez continuer à utiliser le Dexcom G6, il vous faudra être équipé d'une pompe à insuline en boucle semi-fermée, sous réserve d'y être éligible selon les critères définis par la Haute Autorité de santé (HAS).
Sont concernés : les patients atteints d'un diabète de type 1, adultes et enfants, dont l'objectif glycémique n'est pas atteint malgré une insulinothérapie intensive bien conduite par perfusion sous-cutanée continue d'insuline (pompe externe) et une autosurveillance glycémique pluriquotidienne (au moins quatre fois par

jour).

2. Choisir un autre capteur pris en charge

Si vous n'êtes pas éligible à une boucle semi-fermée, ou si vous ne souhaitez pas en utiliser une, vous pouvez opter pour un autre système de mesure en continu du glucose remboursé lorsqu'il est utilisé en boucle ouverte avec injections pluriquotidiennes.
C'est par exemple le cas du Dexcome One+, qui permet de continuer à bénéficier d'un suivi précis tout en restant dans le cadre de la prise en charge par l'Assurance maladie.

Dans tous les cas, n'attendez pas le dernier moment pour en parler avec votre équipe de soins. Une adaptation anticipée vous évitera toute interruption de remboursement ou de suivi en janvier 2026. Pour en savoir plus, découvrez le replay de la visioconférence dédiée à la pompe à insuline et aux innovations, en cliquant ici.

Aussi, la Fédération Française des Diabétiques reste à vos côtés pendant cette période de transition.

Vous pouvez :

- Contacter notre service Diabète et Droits pour obtenir des conseils personnalisés sur vos démarches administratives et de remboursement.
- Partager votre expérience sur notre plateforme participative *Je m'exprime*.